



12/14, blvd du Grand Cerf 86003 POITIERS CEDEX

30 rue du Commerce 86400 CIVRAY

31 bis rue du Marché 86300 CHAUVIGNY

Tél : 05 49 41 10 16

poitiers@aurik.fr

111 av. Maréchal Leclerc 86100 CHATELLERAULT

31 rue Renaudot 86200 LOUDUN

35 rue Edgar Quinet 86170 NEUVILLE DE POITOU

Tél : 05 49 21 02 72

chatel@aurik.fr

Consulter notre site internet : www.aurik.fr

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le DIX HUIT AVRIL

DE 17h30 à 21h30

A la requête de : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VIENNE dont le siège social est 2134 route de Chauvigny CS 90003 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR. Agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège es qualité

Je, **Jérôme BREUIL Commissaire de Justice associé** exerçant au sein de la **SAS AURIK**, Société titulaire d'un Office sis à POITIERS (86003) 12-14 Boulevard du Grand Cerf, **Titulaire de l'Office de LOUDUN 31 Rue Théophraste Renaudot** soussigné,

Me suis transporté ce jour Dix Huit Avril Deux Mille Vingt Cinq à « La Hun » commune de SAINT BENOIT (Vienne) afin d'assister au bon déroulement de l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne

En conséquence, j'ai procédé aux constatations suivantes.



CONSTATATIONS

L'Assemblée Générale a été ouverte par Monsieur Michel CUAU Président de la Fédération et entouré des membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Michel CUAU a proposé à l'ensemble des personnes présentes dans la salle de procéder aux différents votes à main levée ce qui a été accepté à **l'Unanimité**

L'ensemble des différentes résolutions qui ont été mises au vote et qui sont ci après annexées au présent Procès Verbal de Constat ont toutes été acceptées à **l'Unanimité** des personnes présentes.

En début de séances, 4 urnes ont été disposées à l'extérieur de la salle, chacune des urnes étaient fermées à clés à l'aide de deux cadenas par urne. L'ensemble des clés des différentes urnes m'a été remise avant le début de l'Assemblée Générale.

A 21 heures, il a été décidé de procéder au dépouillement des urnes en présence des scrutateurs qui étaient :

Monsieur Fabrice BORDEAU
Monsieur Pascale HERAUD
Monsieur Jacques BELIN
Monsieur Jacques BLANCHARD
Monsieur Jean-Jacques STECKER
Monsieur Gilles PERRY

Tous les scrutateurs ont signés la feuille qui est ci après annexée au présent Procès Verbal de Constat.

Il s'agissait de voter sur :

1°) la cooptation de Monsieur Fabrice GARNIER représentant les ACCA et AICA du massif n°11

2°) le vœu présenté par l'amicale des ACCA et AICA de la Vienne pour faire des démarches pour que la formation sécurité en battue apparaisse en validation annuelle à l'identique de la formation décennale.

Le résultat de chacun des votes figure sur la feuille jointe sur laquelle les scrutateurs ont signés.



Telles sont mes constatations, et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, pour servir et valoir ce que de droit.

coût du présent acte

Honoraires	1 200,00 €
IT	18,80 €
Hors taxe	1 218,80 €
Tva à 20%	243,76 €
TTC	1 462,56 €

Jérôme BREUIL Commissaire de Justice



Assemblée Générale de la FDC 86

du vendredi 18 avril 2025

Synthèse des résolutions à adopter



FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

1^{ère} résolution à faire adopter :

Approbation des modalités de vote pour l'AG : **LE PRESIDENT**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

2^{de} résolution à faire adopter :

Désignation du Bureau de l'Assemblée Générale : **LE PRESIDENT**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

3^{ème} résolution à faire adopter :

Approbation du compte rendu de l'AG du 30 mars 2024 par l'AG : **LE PRESIDENT**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

4^{ème} résolution à faire adopter :

Approbation du rapport moral et d'activité 2023/2024 par l'AG : **LE PRESIDENT**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

5^{ème} résolution à faire adopter :

Bilan financier 2023/2024 au 30 juin 2024 : **LE TRESORIER**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

6^{ème} résolution à faire adopter :

Des deux conventions appliquées durant l'exercice : **LE TRESORIER**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

7^{ème} résolution à faire adopter :

Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023/2024 : **LE TRESORIER**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

8^{ème} résolution à faire adopter :

Ajustement des réserves immobilisées : **LE TRESORIER**

Première affectation : l'ajustement des réserves immobilisées.

L'Assemblée Générale décide d'ajuster les réserves immobilisées au montant net des immobilisations figurant à l'actif au 30/06/2024, après déduction des titres de portefeuille immobilisés et des subventions d'investissements reçues, de la manière suivante :

Comptes de réserves avant 1^{ère} affectation

➤ Réserves immobilisées	669 020 €
➤ Autres réserves	3 755 912 €
➤ Total	4 424 932 €

Comptes de réserves après 1^{ère} affectation

➤ Réserves immobilisées	619 202 €
➤ Autres réserves	3 805 730 €
➤ Total	4 424 932 €

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

9^{ème} résolution à faire adopter :

Affectation du résultat : **LE TRESORIER**

Le résultat excédentaire de 442 093 € est à affecter en plus des autres réserves.

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

10^{ème} résolution à faire adopter :

Approbation du Budget prévisionnel 2025/2026 par l'AG : **LE PRESIDENT**

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

11^{ème} résolution à faire adopter :

Vote des cotisations fédérales : **LE TRESORIER**

- Annuelle à 75 €,
- 3 jours au quart de la cotisation annuelle,
- 9 jours à la moitié de la cotisation annuelle,
- Jeune chasseur à 30 €.

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

12^{ème} résolution à faire adopter :

Vote de l'adhésion territoriale : **LE TRESORIER**

Droit fixe = 114,80 €

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

13^{ème} résolution à faire adopter :

Vote des tarifs des bracelets de plan de chasse et sanglier : **LE TRESORIER**

- Plan de chasse milieu ouvert =
 - Cerf = 90 € (n-1 = 110 €)
 - Biche – Daguet et BDF = 70 € (n-1 = 90 €)
 - Faon = 50 € (n-1 = 70 €)
 - Bracelet de remplacement = 90 € (n-1 = 110 €)
 - Chevreuil = 15 €
 - Daim = 10 € (n-1 = 20 €)
- Plan de chasse clos = pas de modification
- Sanglier milieu ouvert = 15 € (n-1 = 25 €)
- Sanglier milieu clos = 5 € pas de modification

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

14^{ème} résolution à faire adopter :

Vote de la cotisation à l'hectare différenciée : **LE TRESORIER**

Selon les dégâts à la commune avec 5 niveaux :

0,3 €/ha, 0,4 €/ha, 0,5 €/ha, 0,6 €/ha et 0,7 €/ha

Vote à main levée

Contre ?

Abstention ?

15^{ème} résolution à faire adopter :

Cooptation d'un nouvel administrateur représentant les ACCA et AICA du massif n°11 :

LE PRESIDENT

Vote à bulletin secret

AG du 18 avril 2025

N° BULLETIN	Cooptation de Fabrice GARNIER			Vœu amicale des ACCA et AICA		
	Pour	Contre	Nul	Pour	Contre	Nul
1	715	26	32	737	4	32
2	2959	3	155	2918	44	155
3	3153	162	99	3228	87	99
4	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	6827	191	286	6883	135	286

SCRUTATEURS MM. :

BLANCHARD

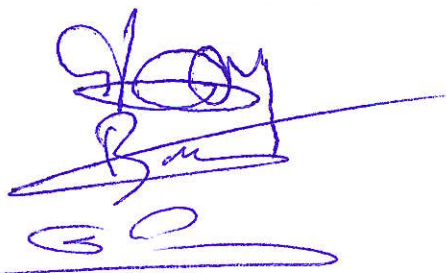
BORDEAU

PERRY

Jacques

FABRICE

GILLES



SIGNATURES

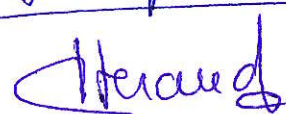
STECHEL

J. Stechel



HERAUD

Pascal



BELIN

Jacques

